EN PRUSSE

Les manifestations en faveur du suffrage universel

Les ouvriers de Berlin protestent contre l'attitude du Gouvernement dans la question du suffrage universel.

Berlin, 12 janvier. — Des réunions socialistes ont eu lieu aujourd'hui à midi dans tous les quartiers de Berlin. Il n'y a pas d'incidents notables à signaler.

Dans les salles de réunion la foule était énorme et il n'y avait pas de place bien avant l'heure fixée pour l'ouverture de la séance.

Dans tous les meetings, une résolution identique a été votée en faveur du suffrage universel et condamnant l'attitude du gouvernement.

Les affiches du préfet de police recommandant au public de s'abstenir de toute manifestation, ont fait l'objet de commentaires violents.

A l'issue des réunions, la foule sort silencieusement et se constitue en cortège pour se diriger vers l'allée des Tilleuls et les palais impériaux.

Des barrages de police à pied et à cheval forment un cordon d'un vaste rayon et gardent les palais du kronprinz, du chancelier et des ministères.

Les postes militaires ont été doublés et la garnison est consignée.

Sur aucun point cependant la foule n'a cherché à forcer les barrages et il n'y a eu *aucune manifestation violente*.

Quand les groupes arrivent devant le peloton de police *ils se dispersent dans les* rues adjacentes et gagnent les brasseries les *plus voisines*.

Il n'y a aucun désordre sérieux.

Les Affaires du Maroc

Les deux sultans

La situation de Moulay-Hafid. — La question des impôts. — La Guerre Sainte et la frontière algérienne.

Aucun fait nouveau ne s'ajoute aux informations détaillées que nous avons publiées hier soir. Et la situation reste telle que nous la définissons : Moulay-Hafid est sultan de nom; quand et comment pourra-t-il s'imposer sultan de fait

Parmi les conditions qui lui furent infligées par ses électeurs, une est particulièrement significative : le peuple exige « la suppression des impôts maghzen ». Rien de plus logique. — Mais il faut, de toute nécessité, que ces impôts maghzen soient remplacés par des impôts hafidiens : et, là-dessus, la charte est muette. Nous verrons prochainement à l'épreuve le système fiscal du nouveau Sultan : on peu pronostiquer à coup sûr qu'il sera aussi mal accueilli que celui d'hier.

La proclamation de la guerre sainte, — proclamation qui entraînera le succès décisif, — est moins inquiétante peut-être du côté de Moulay Hafid lui-même que pour sa répercussion possible, probable au Tafilet et sur la frontière algérienne. Moulay Hafid a donné la mesure de son effort belliqueux : c'est une alarme inutile que l'imaginer surgissant à la tête d'une armée nouvelle sous prétexte que son nom fut acclamé dans une mosquée de plus. L'exemple d'Abd el Aziz est là pour démontrer que « l'effet moral » est passablement usé pour les Marocains, qui veulent plus de réalisme. Mais il y a toujours, en pays arabe, un certain péril à laisser courir ce mot de « diehad » — guerre sainte — parti d'une source telle que Fez.

Indépendamment de l'affaire marocaine, d'urgentes et d'amples précautions s'imposent aux abords de l'Algérie.

L'entrevue du Président du Conseil avec M. Regnault, indique que la question n'a pas échappé au gouvernement.

Ce qu'est la guerre sainte

L'origine et le but du « djehad » ou guerre sainte et guerre civile.

Le « djehad » ou guerre sainte est, pour tout musulman orthodoxe, une obligation rituelle, au même titre que la prière, le jeûne, le paiement de la dîme. Mais, — de même que le pèlerinage à la Mecque, — cette obligation n'est pas absolue ni exclusive du salut éternel. Il y a, d'ailleurs, deux sortes de guerre sainte : l'offensive, où ne sont tenus que le nombre de combattants nécessaires à la victoire, et la défensive, obligatoire pour tous les fidèles. (Il est assez difficile à Moulay Hafid de faire admettre cette seconde obligation, quoiqu'elle soit suffisamment justifiée par l'envahissement d'une partie du territoire).

Le but essentiel de la guerre sainte doit être la conversion de l'infidèle; elle est donc, en principe, précédée d'une sommation à trois jours d'avoir à reconnaître le Coran. Une fois la guerre déclarée, sa seule conclusion légitime est la conversion en masse des adversaires : ceux qui persisteraient à garder leur foi peuvent échapper au massacre en devenant esclaves. Une disposition expresse enjoint de respecter les prêtres des religions infidèles, qui ne doivent pas être tués, et qu'il faut chercher à convertir par la sagesse et la science.

Il est à peine utile d'ajouter que ces règles fondamentales du « djehad » ne sont plus aujourd'hui que des prétextes commodes à l'ambition des prétendants : aujourd'hui Mouley Hafid proclame le « djehad » parce qu'Abd el Aziz a violé la loi en acceptant l'Acte d'Algésiras. Demain Abd el Aziz proclamera le « djehad » parce que Mouley Hafid a trahi l'obéissance au khalife; il n'est plus, dès lors, entre musulmans, question de conversion; et la guerre sainte se réduit à la guerre civile.

Mais il reste qu'elle provoque chez les musulmans de tous partis une surexcitation dangereuse en face de laquelle une extrême défiance s'impose.

Chez les Béni-Snassen

La moitié des amendes ont été versée, le Gouvernement fait la remise du reste.

Le général Lyautey télégraphie qu'il s'est rendu à Tafoural avec le colonel Branlière, afin de centraliser tous les renseignements relatifs à la soumission des Beni-Snassen.

Actuellement les amendes payées dépassent de plus de la moitié celles qui avaient été imposées. On a reçu 210.000 francs et 1.200 fusils à tir rapide.

Tous les notables des *Beni-Ourimech* et de très nombreux notables des autres tribus sont venus à Tafoura faire appel à la générosité du général Lyautey.

Au nom du gouvernement de la République, le général Lyautey a fait remise du reste des amendes et autorisé la reprise immédiate des labours et travaux agricoles en plaine, et le libre accès de nos marchés, sous la réserve qu'au moindre acte d'hostilité on exigerait le payement total des amendes. Nous *continuerons néanmoins à poursuivre* la reprise des armes et munitions cachées.

MYSTÉRIEUX ASSASSINAT

Le vieillard impotent ne quittait plus le lit depuis trois ans et on le retrouve étranglé à cent mètres de sa demeure. — Qui l'a tué ? — Sa femme ? Ses filles ? — Mystère.

Bruxelles, 12 janvier. — A Gammerages, près de Hérinnes, tristement célèbre par l'horrible parricide qui y fut commis il y a environ *trois ans*, un *crime* mystérieux vient d'être découvert. La famille Thill habite une maisonnette isolée de cette *localité*. Elle est composée des deux époux et de nombreux enfants issus de leur union et d'un premier mariage du père. Ce dernier, Dominique Thill, un ancien houilleur, âgé de 65 ans, était malade, depuis trois ans. Atteint d'une affection cancéreuse, il se trouvait dans l'impossibilité absolue de marcher et gardait constamment le lit. Les fils travaillent dans les mines du Borinage ; ils appartiennent tous à des équipes de nuit et partent le soir, pour revenir le lendemain matin par le train de 5 h. 20. Pendant leur absence, la mère, les filles et le plus jeune des fils, un gamin de 14 ans, restent auprès du malade.

Samedi matin, le train des houilleurs subit, par suite de la gelée, un retard de 50 minutes. Les fils Thill pressèrent le pas pour rentrer chez eux, leur maison étant située à 25 *minutes de la gare* ; mais l'un d'eux prit le pas de course pour aller plus vite. Il arriva à destination bien plus tôt que ses frères. La mère, l'une des sœurs et le gamin étaient levés ; les deux premières annoncèrent qu'un événement extraordinaire s'était produit pendant la nuit. Le père, que tout le monde croyait incapable de marcher, s'était enfui de la maison en passant par la lucarne de sa chambre et depuis lors il n'était plus revenu. Les femmes venaient de constater sa disparition, il y avait à peine quelques minutes.

Le fils alluma une lanterne et entreprit des recherches avec l'aide de ses frères, arrivés sur ces entrefaites. Ils passèrent derrière la maison, du côté où se trouvait la lucarne et se dirigèrent vers les prairies. Ils ne découvrirent rien jusqu'au ruisseau, qui passe à environ cent mètres de la maison, et dont la surface n'était qu'en partie gelée par suite du courant, qui est très violent. Les frères Thill traversèrent le ruisseau, ayant de l'eau jusqu'aux genoux. Sur l'autre rive ils découvrirent le cadavre de leur père, étendu dans la neige. L'événement leur parut si extraordinaire qu'ils eurent soin de ne pas toucher au corps et qu'ils chargèrent l'un d'eux d'aller prévenir la gendarmerie. Le jour était levé.

Le commandant arriva bientôt, accompagné d'un médecin et de deux gendarmes. Le praticien examina le cadavre ; à la gorge il releva les empreintes, nettement marquées d'un pouce et de plusieurs doigts. Il paraissait évident que le malade avait été étranglé. Détail qui parut assez singulier, les vêtements du vieillard n'avaient pas été mouillés ; or, ils auraient dû l'être s'il avait traversé le ruisseau.. Enfin une autre constatation de la plus haute importance fut faite : sur la tablette de la lucarne par où le père se serait enfui étaient déposés des fèves et des pois destinés à l'ensemencement. Aucune des graines n'était tombée. D'autre part la lucarne est si étroite qu'un homme ne pourrait y passer.

On se trouvait donc en présence d'un épouvantable mystère.

Le cadavre de l'ancien houilleur fut transporté au dépôt mortuaire, et le parquet de Bruxelles fut prévenu.

M. le juge Havaux, qui conduisit aussi, on s'en souvient, la longue instruction du parricide de Hérinnes, a fait une descente, samedi après-midi, à Gammerages, en compagnie de M. le substitut Convent et de son greffier, M. Van Elst. L'enquête continue.

L'AFFAIRE DES DIAMANTS

INVENTEUR OU ESCROC

Lemoine, l'ingénieur fabricant de diamants devant le juge d'instruction. - Interrogatoires et confrontations. - Une expérience sera-t-elle faite. — Ce que dit Mme Lemoine. - Une scène émouvante.

Paris, 12 janvier — Le « Réveil » a exposé, hier, à la *suite de quelles circonstances* M. Julius Wernher, directeur à Londres de la *Compagnie minière de Beers, avait cru* devoir déposer une plainte en escroquerie contre M. Lemoine, cet ingénieur qui prétend avoir découvert le secret de la fabrication artificielle du diamant.

Des renseignements qui figurent au dossier, cet ingénieur aurait déjà eu maille à partir avec la justice. C'est ainsi qu'il aurait été condamné à 4 ans de prison, en 1902, par la Cour d'assises de la Seine, pour avoir fabriqué — non pas des diamants — mais pour 107.000 francs de fausses traites portant la signature d'un grand commerçant parisien.

M. Le Poittevin a fait subir un nouvel interrogatoire à l'inculpé, qui était assisté de Me Labori, son défenseur, et de Me Dazet, avocat à Tarbes, un de ses amis.

— Je ne fais aucune difficulté pour reconnaître, a dit Lemoine, que j'ai reçu du directeur de la De Beers une somme totale de 1.671.000 francs, en vue de l'extension de ma découverte et notamment pour la construction d'une usine près d'Argelès, dans les Hautes-Pyrénées. Les sommes qui m'ont été remises ont eu la destination qui leur était assignée. L'usine a été construite.

En somme, que s'est-il passé ? J'ai mis M. Wernher au courant de ma découverte. J'ai fait devant lui, devant des témoins, des expériences qui ont été concluantes et qui, quoi qu'on puisse prétendre aujourd'hui, n'ont pas été truquées. J'ai fait ces expériences à Londres, je les ai faites aussi à Paris dans un laboratoire que nous avions installé dans la rue Lecourbe. Convaincu, M. Wernher a passé un traité avec moi pour l'exploitation de ma formule dont la teneur, mise sous enveloppe scellée, a été déposée dans une banque anglaise. Je devais fabriquer du diamant. M. Wernher devait le vendre. Mais, par une clause de ce même traité, le directeur de la De Beers ne devait devenir qu'à ma mort le propriétaire de mon secret.

M. Wernher est pris aujourd'hui de soupçon. Il fait volte-face. Il veut rompre. Bien mieux : il crie à l'escroquerie. Pourquoi ce revirement ? Voilà ce qu'il serait intéressant de demander à M. Oast, son représentant, car c'est à partir du moment où celui-ci a été mis dans la confidence de ma découverte et a connu l'existence du contrat qui nous lait, M. Wernher et moi, que l'attitude du directeur de la De Beers s'est modifiée du tout au tout.

Une confrontation

devant les experts. — Il craint qu'on surprenne son secret.

Lemoine refuse de renouveler son expérience

M. Oast a été alors introduit dans le cabinet du juge. Mis au courant des déclarations de l'inculpé, le représentant de M. Julius Wernher a expliqué dans quelles circonstances il était intervenu dans cette affaire :

Après m'avoir fait part de la découverte de M. Lemoine, a-t-il dit, M. Wernher me demanda d'assister avec lui à Paris, dans le laboratoire de la rue Lecourbe, à une expérience qui devait, ajoutait-il, me convaincre.

L'expérience eut lieu. M. Lemoine fabriqua du diamant. En nous retirant, M. Wernher me fit part de son enthousiasme.

— Eh bien, êtes-vous convaincu à présent ? me demanda-t-il.

— Pas le moins du monde, répondis-je.

— Mais vous avez vu cependant, insista-t-il, vu comme moi !

— Sans doute, j'ai vu, mais, que voulez-vous ? je ne crois pas. Il y a certainement là-dessous quelque supercherie.

A ce moment, l'inculpé intervient : « Ainsi donc vous voilà fixés, dit-il. C'est bien sur les insinuations de M. Oast que M. Wernher a porté plainte contre moi ».

Le magistrat lui fait alors remarquer qu'il a un moyen bien simple de se disculper : qu'il renouvelle son expérience.

— Je ne demande pas autre chose ! s'écrie Lemoine.

— Oui, continue le juge, mais dans des conditions telles que cette expérience soit entourée de toutes les garanties, c'est-à-dire qu'elle soit faite devant des savants, devant des experts.

Cette proposition n'est pas acceptée par *M. Lemoine, qui s'indigne :*

— Oui, je vois... Vous me demandez tout simplement de dévoiler devant un certain nombre de personnes mon secret, un secret qui ne m'appartient qu'à moitié, puisque, par traité, M. Wernher doit en bénéficier à ma mort !

— Je pourrais faire saisir à Londres, dans la banque où vous l'avez déposée, l'enveloppe contenant votre prétendue formule ?

— Vous n'avez pas le droit de faire pratiquer cette saisie. Mon traité avec M. Wernher me garantit contre son opération ?

Que Lemoine accepte de faire l'expérience demandée par le juge, et M. Oast s'engage à déposer au greffe une somme de 400.000 francs pour garantir l'inventeur contre le préjudice éventuel que pourrait lui causer la divulgation de son secret, mais Lemoine persiste dans son refus.

Chez Lemoine

Ce que dit la femme de l'ingénieur

Henri-Léon Lemoine habitait depuis deux ans au numéro 12 de la rue Pigalle. A cette adresse, au fond d'un jardin anglais, se trouve un superbe hôtel à trois étages. Une plaque en marbre apposée au mur, rappelle que « Eugène Scribe, auteur dramatique, né à Paris, le 24 décembre 1791, est mort dans cet hôtel le 20 février 1861 ».

Lemoine avait meublé avec beaucoup de goût le rez-de-chaussée qu'il occupait avec sa femme.

Le vestibule, auquel on accède par un large perron, est orné de plantes rares. Mme Lemoine, une femme blonde, de taille élancée, assez élégante, a fait les déclarations suivantes à un de nos confrères :

— Vous venez, dit-elle à brûle-pourpoint, me demander des renseignements au sujet de cette affaire dans laquelle on veut impliquer mon mari ? Malheureusement, je ne puis guère vous en donner.

Mon mari n'avait rien de caché pour moi; mais vous comprendrez que ce n'est guère le rôle d'une femme de s'occuper d'affaires du genre de celles qu'il menait de concert avec M. Wernher et plusieurs de ses amis.

Tout ce que je sais, c'est que mon mari avait trouvé le secret de la fabrication du diamant. M. Wernher lui-même, qui avait assisté à des expériences faites dans le laboratoire qu'il avait installé rue Lecourbe, était affirmatif à ce sujet. Aussi je ne comprends pas le revirement subit du directeur de la De Beers et l'accusation qu'il porte aujourd'hui contre mon mari.

Une usine *électrique de force motrice* et d'éclairage avait été créée à Argelès-Gazost, dans les *Hautes-Pyrénées; elle est d'ailleurs* déjà en plein fonctionnement. Un laboratoire spécial avait été aménagé dans cet établissement pour servir à la fabrication du diamant. Tout marchait à souhait; le laboratoire devait même être inauguré prochainement, lorsqu'un jour du mois dernier, des agents de la Sûreté vinrent arrêter mon mari, sur la dénonciation de ceux qui l'avaient jusqu'alors le plus encouragé dans ses projets.

— Quel but poursuivent les accusateurs de M. Lemoine ?

— Je l'ignore; mais je suis persuadée que mon mari est de bonne foi. D'ailleurs, l'expérience qu'il a offert de faire publiquement le prouvera.

— Croyez-vous qu'il sera procédé à cette expérience ? demandons-nous.

— Mais certainement, et elle confondra les accusateurs de mon mari.

— Je vous demande pardon, madame, d'aborder une question aussi délicate. Est-ce que vous étiez au courant du passé de votre mari ? Vous savez ce que l'on affirme. M. Lemoine aurait été condamné à quatre ans de prison pour avoir fabriqué de fausses traites au nom d'un négociant parisien.

— On raconte tant d'histoires fausses depuis quelques jours! Celle-ci ne sera pas plus fondée que les autres. A l'époque où ces faits se seraient passés, je ne connaissais pas encore celui qui devait être mon mari; mais s'il avait eu le passé judiciaire que l'on dit, j'en aurais été certainement informée, n'aurait-ce été que lors des formalités à remplir pour notre mariage.

On dit que le ménage menait un grand train de vie en l'hôtel de la rue Pigalle.

Il donnait fréquemment des réceptions et des soirées, auxquelles assistaient notamment des invités de nationalité anglaise. M. et Mme Lemoine avaient à leur disposition plusieurs automobiles.

En présence de son accusation

Lemoine demande sa mise en liberté pour continuer ses expériences. — M. Wernher s'y oppose.

Lemoine a été interrogé de nouveau dans l'après-midi d'hier et confronté avec le plaignant, M. Julius Wernher, qui était assisté de Me Moumerc, avocat, et de Me Radier, avoué.

Dès qu'il a été mis en présence de son accusateur, Lemoine s'avançant vers lui, lui a dit avec un grand accent de conviction :

— Vous avez eu une grande confiance en moi, M. Wernher. Vous avez estimé que mes expériences étaient absolument concluantes, puisque vous avez consenti à me faire des avances considérables de fonds et que vous avez conclu un traité avec moi.

Or, voici ce que je vous propose :

Toute ma fortune, toutes mes parts d'actions de la Société d'Agelès seront réalisées et déposées dans une banque en garantie de la proposition que je vais vous faire.

Je vais faire de nouvelles expériences, devant vous M. Wernher, et devant vous aussi, M. le juge. Je ne dis pas que je réussirai la *première fois ; mais je suis convaincu d'arriver* à un résultat favorable si vous me permettez d'aller jusqu'au bout de mes expériences. Si toutefois il en était autrement, si j'échouais après cinq tentatives, alors je suis un escroc et un faiseur.

Et maintenant, M. Wernher, si je réussis, que me donnerez-vous ?

Le directeur de la De Beers, quelque peu interloqué, a répondu :

— Je ne puis que vous confirmer les engagements qu'a pris en mon nom M. Oast, mon représentant, c'est-à-dire que je vous remettrai le reliquat que je reste vous devoir sur les deux millions convenus, c'est-à-dire 400.000 francs ; mais je m'oppose absolument à votre mise en liberté provisoire, même sous caution.

La confrontation terminée, M. Wernher a déclaré au juge que ses affaires le rappelaient à Londres et qu'il était obligé de partir le soir même.

Aussitôt après le départ de M. Wernher, Me Labori a eu un long entretien avec son client. A l'issue de cette conférence, il est allé trouver le juge et, d'accord avec ce dernier, il a expédié une dépêche à la banque anglaise où est déposé le pli remis par l'inventeur et contenant son secret, pour *lui faire défense de s'en dessaisir.*

Nous croyons savoir que Me Labori va *partir incessamment pour Londres.*

D'autre part, d'après une information de Londres, un nommé Jackson, qui tiendrait une maison de banque dans cette ville, aurait déclaré qu'il avait assisté à l'expérience faite par Lemoine, rue Lecourbe, et qu'à l'issue on aurait trouvé trente-deux petits diamants dans le creuset. D'après lui, il n'y aurait pas eu de supercherie possible. D'ailleurs, M. Jackson serait tout disposé à venir déposer devant M. Le Poittevin en faveur de Lemoine.

Les experts

Le juge d'instruction a commis, comme experts, dans cette affaire, MM. Bordas, directeur du laboratoire central des finances ; Kling, docteur ès sciences, chargé de cours à l'Ecole de physique et de chimie, et Michel Pinier, lapidaire expert à Paris.

Interrogé à ce sujet, M. Bordas a déclaré qu'il restait assez incrédule quant à la valeur de la découverte de Lemoine. Mais s'il lui est donné d'assister à une expérience sérieuse, et s'il peut constater que Lemoine a vraiment fabriqué du diamant, il se rendra à l'évidence.

M. Bordas rappelle les expériences de M. Moissan, qui était arrivé à fabriquer du diamant dans un four électrique de son invention. Mais M. Moissan n'avait jamais obtenu que de la poussière de diamant, tandis que Lemoine prétend fabriquer des diamants cristallisés de différentes grosseurs.

Lemoine et son secret

Voici comment l'ingénieur fabricant de *diamants avait fait la connaissance* du directeur de la De Beers.

Lemoine, il y a de cela plus de deux années, entra en relations avec un lapidaire de Londres. Il lui fit part de sa découverte et lui proposa, s'il lui procurait des capitaux pour exploiter cette affaire, de lui abandonner neuf pour cent sur les bénéfices.

Le lapidaire de Londres, qui trouvait l'affaire avantageuse, se mit aussitôt en quête de personnes riches susceptibles de s'intéresser à cette étonnante découverte. C'est alors qu'il présenta Lemoine à M. Julius Wernher, directeur de la Compagnie minière transvaalienne. L'intermédiaire se portait garant de l'honorabilité de Lemoine. Ce dernier fit à Londres et à Paris des expériences devant M. Wernher, et celui-ci entra en possession des diamants « fabriqués » par Lemoine. En même temps, comme nous l'avons dit, il lui remettait des sommes importantes dont la totalité est de plus de seize cent mille francs.

Par la suite, Lemoine dit à M. Wernher à peu près ceci :

— Je vais donc vous fournir des diamants. Mais il ne faut pas que cela se sache. Il nous faut monter une affaire qui nous servirait *de façade.*

M. Wernher acquiesça et remit une centaine de mille francs à Lemoine, pour organiser la Société des forces motrices des Pyrénées, dont les bureaux étaient situés à Paris, rue de Rivoli, 186, et dont les usines se trouvaient près d'Argelès. Cette seconde entreprise pouvait devenir productive, et d'aucuns supposent que Lemoine prévoyant le moment où sa « fabrication » de diamants serait interrompue, avait voulu s'assurer une situation. Il s'était fait nommer administrateur de cette société.

Des bandits tentent de faire dérailler un train

Toulouse, 12 janvier. — Un attentat, qui dénote de la part de ses auteurs une férocité inouïe, a été commis contre le chemin de fer d'intérêt local qui va de Castres à Pierre-Segade, dans un des sites les plus pittoresques de notre région montagneuse.

La ligne a été coupée, une première fois, en deux endroits. A un kilomètre et demi environ de Vabre, un rail, d'abord, a été enlevé et jeté dans la rivière ; le second rail a été seulement déboulonné. La traverse avait été mise en travers de la voie.

Le lieu choisi par les malfaiteurs est particulièrement dangereux. C'est à la sortie d'un tunnel, au moment où la ligne, qui court au flanc de la montagne, entre le roc à pic et la rivière, s'engage sur un viaduc. Il n'est pas douteux que si la tentative n'avait pas été découverte à temps, le train, qui marche à de moment à une vive allure, aurait été précipité d'une hauteur d'au moins vingt mètres dans la rivière, et que les voyageurs seraient allés se briser sur les rocs aigus qui tapissent le fond de l'eau.

La voie a été coupée, en outre, sur un second point, à deux kilomètres environ de la station de Cronzette. Là, un rail avait été également placée en travers de la voie. De plus, une caisse d'outils appartenant à la Compagnie avait été fracturée, et, après s'être servi des outils, on les avait jetés dans le courant.

Enfin, détail typique, le fil téléphonique qui court le long de la voie avait été coupé en plusieurs endroits.

Evidemment, les auteurs de cet acte abominable comptaient sur l'affolement qui se produirait à la suite de la catastrophe pour piller le train. La tentative a été découverte par le service de surveillance de la voie, quelques minutes avant que les deux trains se croisent aux deux points ainsi détériorés.

Un avocat expulsé du Palais-de-Justice

Bordeaux, 12 janvier. — Un vif incident s'est produit hier à l'audience correctionnelle de Bordeaux. Plaidant dans une affaire d'agression, un avocat, Me Janac, se livra à de violentes attaques contre la police.

Accusant les agents d'avoir brutalisé son client, il déclara vouloir leur intenter une action de 2.000 francs de dommages-intérêts; et affirma enfin dans le feu de sa plaidoirie que le substitut, M. Lulé-Desjardin, n'avait rien compris à l'affaire.

Sommé de rétracter ses paroles et s'y étant refusé, l'avocat fut expulsé du prétoire par le brigadier de gendarmerie.

Informations REGIONALES

LA QUESTION DU LAIT

Le Meeting de Lille

Les cultivateurs de l'arrondissement ont décidé l'augmentation du prix du lait, la constitution d'une Fédération des laitiers du Nord et la création de trois types de lait vendus le maigre, 20 centimes le litre, l'alimentaire 30 centimes et le riche 40 centimes.

Les cultivateurs de l'arrondissement de Lille au nombre d'environ 500 se sont réunis dimanche après-midi à trois heures salle du *Gymnase, place Sébastopol à Lille.*

M. Donzé de Lambersart propose de nommer président *M. Potié Georges. Il en est* ainsi décidé. Les autres membres du bureau sont MM. Donzé Dumont-Bechavel de Comme, Decarnin, de Loos et Desbonnet de Bondues.

DISCOURS DE M. GUERIN

M. Guérin, vétérinaire prend le premier la parole. Voici le résumé de son discours.

L'heure est grave et critique pour nous cultivateurs du Nord. C'est l'application de la loi Ruau (1903) sur les fraudes qui est cause de cette situation.

Des contraventions ont été dressées à ceux d'entre nous qui produisaient du lait pauvre en beurre, alors qu'ils n'avaient commis aucune faute et que l'alimentation du bétail — obligatoire dans le Nord — avec les résidus de brasserie, les drèches, est seule cause de la surabondance d'eau constatée dans le lait.

Toute surproduction de lait en somme l'infériorité de qualité, c'est-à-dire la pauvreté en beurre. La race des animaux est aussi un des facteurs de cette infériorité. Il y a là un mouillage dont vous n'êtes pas responsables. C'est un mouillage physiologique. L'eau produite naturellement par l'alimentation avec les drèches, au lieu de s'éliminer par les urines, devient un des principes constitutifs du lait et lui communique souvent des « qualités » dangereuses. Cette alimentation produit souvent ce qu'on a appelé la maladie des pulpes.

D'une façon générale, le lait produit à Lille et aux environs est un lait peu riche et de qualité médiocre. Cela est du uniquement au régime alimentaire auquel est soumis le bétail.

Depuis longtemps, tous les produits agricoles ont augmenté de prix. Seul le lait n'a pas suivi *cette progression. Il en résulte qu'il est impossi*ble aux producteurs de lait de joindre les deux bouts. Il faut donc que le lait soit augmenté de façon à ce que le laitier puisse exercer son commerce « honnêtement et loyalement ».

Vous me direz que le lait est l'aliment du pauvre...

Voix dans la salle. — Oui c'est toujours sur lui que les augmentations retombent. Les capitalistes n'en souffrent pas.

... Il faut que le prix du lait soit fixé par vous, syndicat, après entente. Maintenant comment le

---

FEUILLETON DU 13 JANVIER. — N. 22

Vengeance de Femme

TROISIEME PARTIE

Boniface avait retiré la lettre de son enveloppe et, avidement, il parcourait les lignes suivantes :

« Je ne sais de quel titre vous nommer, car certainement vous êtes un misérable, et quel misérable !

« Songez à la malédiction qui vous attend, à la malédiction inévitable qui restera attachée pour vous à cet argent volé.

« Car vous êtes un voleur, et votre disparition même, dès les premières réclamations que je vous ai adressées, démontrent suffisamment votre culpabilité.

« Mais, encore une fois, il est impossible que cet argent acquis d'une manière si infâme puisse vous profiter !

« En ce moment où vous vous élevez vers la fortune avec une rapidité prodigieuse, la pauvre lettre que ma main, tremblante de froid et de faim, trace à grand'peine sur ce papier trempé de larmes, vous fera rire.

« Cependant, un jour viendra où vous vous souviendrez de moi, et où, traqué par le remords, et accablé par le châtiment, vous regretterez amèrement ce que vous faites aujourd'hui.

« Il était si facile pour nous tous de vivre si tranquillement et honnêtement, avec la modeste fortune que mon pauvre Vallauris m'a laissée, en attendant ma fille, ma petite Marthe, que Dieu me fera la grâce de revoir un jour, je l'espère...

« Ecoutez-moi, je crie vers vous du fond de la dernière détresse.

« Ne me laissez pas mourir de misère avant d'avoir revu ma fille...

« Gardez la plus grande partie de l'argent, si vous voulez.

« Puisque la fatalité l'a mis entre vos mains et que vous en avez besoin pour toutes vos affaires, puisque vous ne pouvez vous décider à vous en séparer, gardez-le.

« Mais donnez-moi de quoi vivre, de quoi manger à ma faim, de quoi attendre le retour de ma chérie.

« Vous voyez que je vous supplie maintenant et que je ne suis pas trop exigeante.

« Ayez pitié de moi. Pitié ! pitié !

« Veuve VALLAURIS ».

Pendant que Boniface lisait, son hôte avait rempli un verre et buvait tranquillement, en faisant tourner le cristal entre ses doigts, pour que la lumière du soleil se jouât sur le liquide rubescent.

— Vous voyez l'affaire maintenant, dit-il. Eh bien, foi de Prodhomme, je crois que cette brave femme avait tout de même raison et que l'excellent baron n'emportera pas en paradis l'argent de cette pauvre dame Vallauris.

— Mais quelle était cette dame Vallauris ? interrogea Boniface.

— Je vous l'ai déjà dit.

La belle-sœur de Bouffard, et Bouffard était l'associé de la veuve Vallauris.

Il ne m'a pas été difficile de reconstituer le drame.

Après la Commune, sachant la pauvre vieille seule, et pour ainsi dire impotente, il l'a circonvenue, accaparée, il lui a fait signer quelque acte bizarre d'association, si bien construit qu'en peu de temps il a pu la dépouiller tout à fait.

— Avez-vous pris des renseignements sur la veuve Vallauris après la confiscation de cette lettre ? demanda Boniface.

— Je l'ai suivie de loin pendant longtemps; je puis même dire jusqu'à sa mort...

— Tiens ! c'est étrange, murmura Boniface, lequel pris d'un accès d'appétit subit, attaquant une aile de poulet froid.

— Elle se serait éteinte dans la misère la plus noire, sans le secours de vieux amis qui la soutinrent jusqu'à la fin...

A la longue, elle avait perdu presque totalement la mémoire ?...

— Et Bouffard ? que fit-il pour cette malheureuse femme ?

Lui rendit-il quelque chose ?

— Pas un centime !

C'est même une justice à rendre à cet excellent baron, il n'a pas pour deux sous d'esprit de famille.

— C'est juste ! acquiesça Boniface.

Les deux hommes se turent et gardèrent un long moment le silence.

Ce fut Prodhomme qui reprit la parole.

— Appréciez-vous à sa valeur l'arme que j'ai entre les mains contre Bouffard ? demanda-t-il.

— Eh ! oui !.. répondit le coulissier du ton d'un homme qui cherche à déprécier un peu la marchandise qu'on lui propose.

— Oh ! ne cherchez pas à jouer au plus fin avec moi, fit son hôte.

Je suis certain que nous obtiendrons, grâce à cette arme, des résultats absolument merveilleux.

Maintenant, dites-moi ce que vous savez sur le baron, comme il est convenu.

— Dieu que vous êtes pressé ! se récria l'autre.

— Bon, à votre aise ! achevons de déjeuner, si vous le préférez !...

Le café, les liqueurs ! appela-t-il.

— Ma foi vous avez bien raison ! fit Boniface et je trouve que vous traitez les affaires comme il faut.

Eh bien, ça va !

Quand nous aurons fini de déjeuner je vous emmènerai chez moi, et je vous prie de croire que vous ne regretterez pas votre visite.

— A vos ordres ! répondit Prodhomme.

Un quart d'heure plus tard, les deux compères reprenaient la voiture de Prodhomme, et se faisaient conduire chez Boniface qui demeurait rue de la Victoire.

— J'espère que vous ne m'emmenez pas pour m'assassiner ! plaisantait Prodhomme.

— Bah ! qu'est-ce que je ferais de vous après ?...

Vous êtes trop gros, mon cher !

Ils arrivèrent enfin chez le coulissier, et pénétrèrent dans son appartement situé au rez-de-chaussée.

Boniface conduisit son hôte dans son cabinet de travail où était installé un téléphone.

— Attendez un instant, fit Boniface.

Asseyez-vous là, tandis que je vais téléphoner.

Il s'approcha alors du téléphone et Prodhomme l'entendit ainsi parler :

— Allô ! allô... le numéro 127-17?

Etes-vous là, monsieur Stépanoff ?

Bien ! Peut-on aller vous rendre visite en ce moment ?

Vous êtes toujours disposé à me recevoir, dites-vous ?

Vraiment trop aimable !

Je désirerais vous présenter quelqu'un, qui pourra vous donner des renseignements sur l'affaire que vous savez.

Vous désirez voir cette personne tout de suite !

Cela tombe à merveille. Elle est ici avec moi !

C'est convenu ! A tout à l'heure.

Boniface se retourna vers Prodhomme.

— Vous avez entendu ? demanda-t-il.

— Parfaitement. Eh bien ?

— Eh bien ! M. Stépanoff nous attend.

— Je le sais parbleu ! aussi bien que vous !

Mais quel est ce monsieur Stépanoff ?

— Oh ! c'est toute une histoire.

Mais ne préférez-vous pas juger par vous-même, puisque nous allons immédiatement chez ce personnage ?

— Au fait, vous avez raison ! En route !

On remonta dans le coupé de Prodhomme et, sur les indications de son acolyte, la voiture partit dans la direction des grands boulevards.

Cinq minutes plus tard, le coupé s'arrêtait cette fois devant une maison de vente d'instruments de musique du boulevard Montmartre, la maison Kaminski et Cie.

— Que diable allez-vous faire chez des marchands de trompettes ? s'écria Prodhomme visiblement désappointé.

Mais Boniface s'était déjà élancé hors de la voiture.

Il entra dans la maison, et en ressortait presque aussitôt pour faire de la main un signe au coulissier.

Celui-ci, à son tour, s'empressa de descendre.

— Je vais vous présenter à M. Stépanoff, déclara Boniface.

Et en effet, Prodhomme ayant suivi son compagnon dans la maison d'instruments de musique, traversa à sa suite toute une salle de vente, et se trouva dans un bureau luxueusement meublé.

Un homme blond, d'une taille gigantesque, portant un magnifique collier de barbe dorée, et présentant tous les caractères extérieurs du type moscovite, se tenait debout, adossé à une cheminée.

Il fit quelques pas au devant des nouveaux venus, en fixant sur eux le regard clair de ses grands yeux bleus.

Boniface cependant faisait les présentations.

— M. Prodhomme, mon ami, très au courant des choses qui vous intéressent, monsieur Stépanoff.

— Asseyez-vous donc, messieurs ! dit le Russe, d'une voix pleine et forte.

Les trois hommes s'installèrent sur des sièges.

— Je vous serai obligé, monsieur Stépanoff, commença Boniface, d'expliquer à mon ami ce dont il s'agit.

Je vous l'ai amené sans préparation, afin qu'il tienne de vous-même tout ce qu'il lui faut connaître de nos relations, et se mette en état de nous rendre service.

Le Russe sourit, passa la main dans sa longue barbe, et commença de parler un français sans accent appréciable.

— Monsieur Prodhomme, dit-il, vous croyez sans doute que j'entends prononcer votre nom pour la première fois ?

Détromper-vous !

Il prit un carnet sur la table, à côté de lui et le feuilleta.

— Voyez plutôt, ajouta-t-il.

Et il tendit le carnet au coulissier stupéfait.

Celui-ci prit l'objet, et sur la page que le doigt de Stépanoff lui indiquait, il lut :

« Numéro deux. M. Prodhomme, rue Vivienne. »

« A consulter sur l'affaire Bouffard. »

Le coulissier ébaubi.

Ce fut à son tour de regretter d'avoir mis Boniface dans la confidence de son secret, et de moitié dans les opérations à faire avec le Russe.

Le visage de Boniface, au contraire, s'illuminait à la pensée qu'en amenant Prodhomme à Stépanoff il avait sauvegardé ainsi sa situation dans l'entreprise.

— Ce petit détail, messieurs, reprit le